

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance extraordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 23 mars 2015 à 19 h 15 et à l'endroit habituel des sessions.

PRÉSENCES :

Sont présents

Mesdames : Hélène Durette, Thérèse Sirois, Agathe Drouin et Carmen Massé, mairesse

Messieurs: Guy Thibault – Yan Marceau

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme secrétaire d'assemblée.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés aux élus(e), madame Carmen Massé, mairesse fait l'ouverture de la séance qui débute à 19 h 15.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1- Ouverture de la séance ;
- 2- Adoption de l'ordre du jour ;
- 3- Pacte rural ;
- 4- Arpentage du lot de la municipalité et subdivision;
- 5- Fibre optique;
- 6- Période de questions portant uniquement sur les sujets à l'ordre du jour
- 7- Levée de l'assemblée ;

2015 – 041

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois;
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères),

Que l'ordre du jour soit accepté par les membres du conseil.

DEMANDE AU PACTE RURAL

ATTENDU qu'il y a des montants d'argent provenant du pacte rural qui ne sont pas engagés;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a besoin de ces argents pour débiter la phase 1 des travaux sur les terrains municipaux;

2015 – 042

IL EST PROPOSÉ par Mme Thérèse Sirois;
APPUYÉ par Mme Agathe Drouin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers[ères];

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse une demande au pacte rural pour le projet de division d'une partie de lots de la municipalité. Le projet consiste à faire arpenter et piqueter six (6) terrains d'environ cinq (5) acres chacun en ligne diagonale plein Sud sur une partie du lot 18P et 19P du rang 3 Canton Cabano et de faire arpenter et piqueter un chemin municipal pour l'accessibilité à ses dits terrains.

DEMANDE AU PACTE RURAL

ATTENDU qu'il y a des montants d'argent provenant du pacte rural qui ne sont pas engagés;

ATTENDU que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a besoin de ces argents pour faire l'installation de la fibre optique dans les édifices publics de la municipalité, soit à la salle municipale, au garage municipal et au centre des Loisirs de Saint-Elzéar-de-Témiscouata;

2015 – 043

IL EST PROPOSÉ par M. Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Hélène Durette;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers[ères];

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse une demande au pacte rural pour le projet de fibre optique et accepte de verser la contribution municipale.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 19 h 55, madame la mairesse déclare la levée de l'assemblée.

Directrice générale

mairesse